

Comment choisir les protecteurs auditifs ?

Selon l'article R.4434-8 du Code du Travail, les protecteurs auditifs individuels sont choisis après avis des travailleurs intéressés.



Bouchons à usage unique



Bouchons pré-moulés avec cordelette



Bouchons moulés sur mesure



Coquilles sur casque anti-choc



Coquille sur serre-tête

Le protecteur doit être :

- ✓ efficace : choisir un indice de protection (SNR) qui affaiblit suffisamment le bruit auquel est exposé le salarié, sans l'isoler de son environnement de travail et de son activité,
- ✓ le plus confortable possible (*prendre en compte le port d'autres Équipements de Protection Individuelle (EPI)*),
- ✓ porté en permanence.

Les salariés doivent être formés à l'utilisation des protecteurs (mise en place du protecteur, hygiène, entretien, ...).

Par ailleurs, l'employeur doit sensibiliser et informer les travailleurs sur les risques liés à l'exposition au bruit.

Votre service de santé au travail peut vous accompagner pour :

- ✓ mesurer l'exposition au bruit des salariés,
- ✓ sensibiliser les salariés à ce risque.



LE BRUIT

Quels sont les risques pour vos salariés ?

février 2021



21, place de la Carrière
C S 8 0 3 0 0
54005 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 36 67 75

www.alsmt.org



Ne pas jeter sur la voie publique



LE BRUIT

Quels sont les risques pour vos salariés ?

Quels sont les effets du bruit sur la santé ?

- Sifflements d'oreilles et bourdonnements (acouphènes).
- Surdit  irrversible, qui peut- tre amplifi e par une exposition   certains solvants dits ototoxiques. Elle peut  tre reconnue comme Maladie Professionnelle (MP), selon des crit res m dicaux et professionnels (tableau n 42 des MP du r gime g n ral).
Co t moyen pour l'entreprise : 100 000  .
- Bruit et grossesse : le bruit peut repr senter un danger pour le f etus, au cours des 3 derniers mois.



Les salari s expos s au bruit peuvent b n ficier d'un examen audiom trique pr ventif dans le cadre de la surveillance m dicale ou   leur demande.



Quels sont les autres effets sur la sant  ?

-  nervement
- Stress
- Hypertension
- Trouble de la concentration



- Fatigue g n rale
- Maux de t te
- Troubles du sommeil



Le bruit perturbe la communication, d tourne l'attention... et augmente le risque d'accident du travail.

Que dit la r glementation ?

L'employeur a l'obligation d' valuer l'exposition au bruit et, le cas  ch ant, d'effectuer des mesures afin d'identifier un  ventuel d passement des valeurs seuils r glementaires.

	Valeurs d'exposition inf�rieures, d�clenchant l'action de pr�vention	Valeurs d'exposition sup�rieures, d�clenchant l'action corrective	Valeurs limites d'exposition, sous protecteurs auditifs individuels
Niveau d'exposition quotidien ($L_{exd} 8h$)	80 dB(A)	85 dB(A)	87 dB(A)
Niveau de cr�te (L_{pc})	135 dB(C)	137 dB (C)	140 dB(C)

D cret n  2006-892 du 19 juillet 2006

Le bruit dans les bureaux est-il g nant ?

Dans les bureaux ouverts, le bruit repr sente la premi re source de g ne pour les salari s. Le bruit, m me en dessous des seuils r glementaires, peut avoir des cons quences non n gligeables sur la sant  des salari s, ainsi que sur leur niveau de concentration.

La norme NF EN ISO 3382 pr conise, selon l'activit  exerc e dans les bureaux, un niveau sonore compris entre 40 et 55 dB (A).

Comment mesure-t-on l'exposition au bruit ?

Les mesurages doivent  tre effectu s selon la Norme NF EN ISO 9612 "D termination de l'exposition au bruit en milieu de travail - m thode d'expertise".

Les appareils de mesure sont les suivants :

- Le sonom tre (mesure des niveaux de bruit instantan s).
- Le dosim tre (mesure du niveau de bruit sur une journ e de travail).

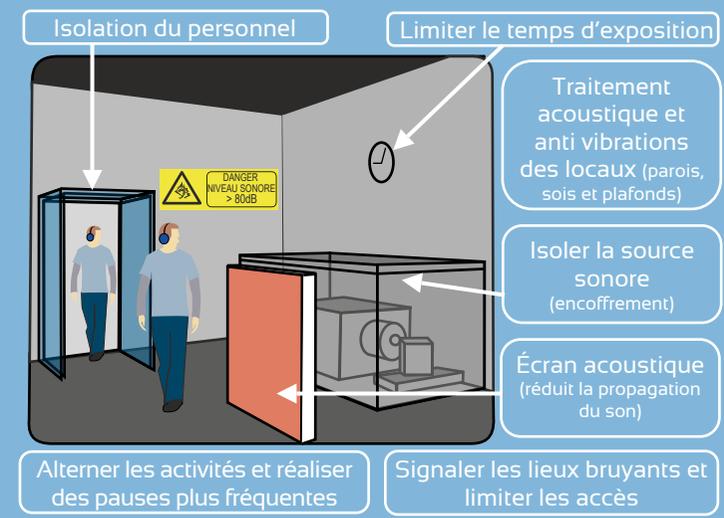


Comment r duire l'exposition au bruit ?

La priorit  doit  tre donn e   la pr vention collective.

Pr voir des actions d s la conception. Par exemple, lors de l'achat d'une machine ou d'un outil bruyant, se r f rer   sa fiche technique. Les fabricants ont pour obligation de fournir une information sur le niveau sonore de leurs produits.

Diff rentes mesures techniques et organisationnelles peuvent  tre mises en  uvre afin de supprimer ou de r duire le risque.



Lorsque les moyens mis en  uvre pour supprimer le risque ne sont pas suffisants, l'employeur peut avoir recours   la pr vention individuelle (protecteurs auditifs).

